

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 24 février 2026, à 19 h à la salle des Érables du siège social à Saint-Georges ou par visioconférence.

.....

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Martin Blouin – présentiel  
M. Stéphane Boulanger – présentiel  
M. Sébastien Dostie – présentiel  
M<sup>me</sup> Manon Dulac – présentiel  
M<sup>me</sup> Emie Gagnon – présentiel  
M<sup>me</sup> Virginie Goulet – présentiel  
M. Jérôme L'Heureux – présentiel  
M. Clermont Maranda – présentiel  
M<sup>me</sup> Julia Montminy – présentiel  
M. Frédéric Paré – présentiel  
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard – visioconférence  
M. Bobby St-Pierre – visioconférence  
M<sup>me</sup> Annie A. Vachon – présentiel  
M<sup>me</sup> Isabelle Veilleux – présentiel

**PERMANENCE :**

M<sup>me</sup> Karina Roy – directrice générale par intérim – présentiel  
M<sup>me</sup> Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

**INVITÉE :**

M<sup>me</sup> Caroline Lessard – directrice, Service des ressources matérielles – présentiel

**ÉTAIENT ABSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Ève Barrette  
M. Claude Lambert

**CA-01-02-26 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M. Martin Blouin, président, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

**CA-02-02-26 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été préparé par M<sup>me</sup> Karina Roy, directrice générale par intérim, et rédigé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Annie A. Vachon, administratrice  
**APPUYÉ** par M. Clermont Maranda, administrateur  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs en y ajoutant le point suivant :

**9.0 Calendrier des rencontres du conseil d'administration 2025-2026 – modification**

**Adopté à l'unanimité**

**CA-03-02-26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Frédéric Paré, administrateur

**APPUYÉ** par M<sup>me</sup> Emie Gagnon, administratrice

**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

**Adopté à l'unanimité**

**CA-04-02-26 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES 2025-2026**

**CONSIDÉRANT** l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux d'être regroupé dans un seul regroupement, le regroupement de l'Est-du-Québec, d'Estrée-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait dans l'intérêt du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances générales;

**CONSIDÉRANT** que l'article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour les contrats de services d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** que l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Julia Montminy, administratrice

**IL EST APPUYÉ** par M. Sébastien Dostie, administrateur

**ET RÉSOLU** unanimement

**DE** renouveler l'adhésion au regroupement composé de l'Est-du-Québec, d'Estrée-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2026-2027, pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines.

**DE** mandater la firme Gestion Guy Turcot & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré, en application de la clause d'option de renouvellement ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances pour l'ensemble des centres services scolaires du regroupement concerné.

**DE** mandater, s'il y a lieu, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat.

**DE** s'engager à accepter la recommandation du regroupement pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances, soit de renouveler avec Beneva ou avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres.

**D'**autoriser M<sup>me</sup> Karina Roy, directrice générale par intérim, à signer tout document découlant de la présente résolution.

**Adopté à l'unanimité**

**CA-05-02-26 ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICES – Municipalité de Frampton – école l'Envolée de Frampton**

**CONSIDÉRANT** que les deux parties désirent mettre à la disposition de la communauté de Frampton et de la population étudiante leurs immeubles et leurs équipements respectifs afin de répondre aux besoins en matière de loisirs et d'activités sportives, sociales et culturelles;

**CONSIDÉRANT** que ledit protocole permet l'économie des ressources en évitant le dédoublement dans l'achat d'équipements en permettant une utilisation plus efficace des immeubles existants pour l'organisation d'activités sportives et socioculturelles;

**CONSIDÉRANT** que les élèves de l'école l'Envolée profiteront d'une accessibilité aux infrastructures municipales et d'une priorité d'utilisation sur les heures scolaires;

**CONSIDÉRANT** qu'en dehors des heures scolaires et parascolaires, la municipalité de Frampton pourra organiser des activités municipales dans les infrastructures scolaires selon les conditions nommées dans le protocole;

**CONSIDÉRANT** que ce protocole d'entente est gagnant-gagnant pour nos élèves et les familles de nos élèves;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Clermont Maranda, administrateur

**APPUYÉ** par M. Frédéric Paré, administrateur

**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) approuve le protocole d'entente entre le CSSBE et la municipalité de Frampton aux conditions dudit protocole d'entente joint à la présente résolution;

**QUE** le président de ce conseil, M. Martin Blouin, et la directrice générale par intérim du CSSBE, M<sup>me</sup> Karina Roy, soient tous deux autorisés à signer pour et au nom du CSSBE, ledit protocole d'entente.

**CA-06-02-26 ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICES – Municipalité de Saint-Ludger – école Nazareth**

**CONSIDÉRANT** que les deux parties désirent mettre à la disposition de la communauté de Saint-Ludger et de la population étudiante leurs immeubles et leurs équipements respectifs afin de répondre aux besoins en matière de loisirs et d'activités sportives, sociales et culturelles;

**CONSIDÉRANT** que ledit protocole permet l'économie des ressources en évitant le dédoublement dans l'achat d'équipements en permettant une utilisation plus efficace des immeubles existants pour l'organisation d'activités sportives et socioculturelles;

**CONSIDÉRANT** que les élèves de l'école Nazareth profiteront d'une accessibilité aux infrastructures municipales et d'une priorité d'utilisation sur les heures scolaires;

**CONSIDÉRANT** qu'en dehors des heures scolaires et parascolaires, la municipalité de Saint-Ludger pourra organiser des activités municipales dans les infrastructures scolaires selon les conditions nommées dans le protocole;

**CONSIDÉRANT** que ce protocole d'entente est gagnant-gagnant pour nos élèves et les familles de nos élèves;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Isabelle Veilleux, administratrice  
**APPUYÉ** par M<sup>me</sup> Annie A. Vachon, administratrice  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) approuve le protocole d'entente entre le CSSBE et la municipalité de Saint-Ludger aux conditions dudit protocole d'entente joint à la présente résolution;

**QUE** le président de ce conseil, M. Martin Blouin, et la directrice générale par intérim du CSSBE, M<sup>me</sup> Karina Roy, soient tous deux autorisés à signer pour et au nom du CSSBE, ledit protocole d'entente.

**Adopté à l'unanimité**

**CA-07-02-26 POLITIQUE D'ALLOCATION DES RESSOURCES DANS LE CADRE DU BUDGET 2026-2027 (DG-10)**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de répartition des ressources et la consultation des conseils d'établissement des écoles et des centres, du comité consultatif de gestion et du comité de parents.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Sébastien Dostie, administrateur  
**APPUYÉ** par M<sup>me</sup> Emie Gagnon, administratrice  
**ET RÉSOLU** unanimement

D'adopter la Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget 2026-2027 (DG-10) telle que déposée par la directrice générale adjointe, madame Isabelle F. Gilbert.

**Adopté à l'unanimité**

**CA-08-02-26 CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 2025-2026 – modification**

**CONSIDÉRANT** que les règles de fonctionnement du conseil d'administration (CA) prévoient que ce dernier doit adopter un calendrier annuel des séances ordinaires du CA (article 3);

**CONSIDÉRANT** que ce calendrier a été adopté lors de la séance du CA du 25 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** que le CA qui devrait avoir lieu le 28 avril 2026 se tiendra le 21 avril 2026;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Julia Montminy, administratrice  
**APPUYÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Josée Fecteau, administratrice  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** la séance du 28 avril 2026 soit déplacée au 21 avril 2026;

**QUE** ce calendrier modifié des séances ordinaires du CA soit publié sur le site Internet du CSSBE.

**Adopté à l'unanimité**

**RAPPORT DE CORRESPONDANCE – Correspondance de l'Autorité des marchés publics (AMP) – accusé de réception et fermeture du dossier.**

L'AMP est d'avis que les mesures mises en place, prises par le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) répondent aux recommandations de l'AMP. L'AMP nous confirme ainsi la fermeture du

dossier du CSSBE. Chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de l'entièreté de la correspondance par courriel le 5 janvier dernier.

À 19 h 23, sur proposition de M. Sébastien Dostie, administrateur, appuyée par M<sup>me</sup> Isabelle Veilleux, administratrice, la séance est levée.

Martin Blouin  
Président du CA

Marie-Ève Dutil, directrice  
Secrétariat général et services corporatifs